

Quartier Sorbonne

Compte Rendu
Séance du
14/03/2019



Ordre du Jour

1. Présentation du déploiement de la zone 30 secteur Écoles, par M. Boulanger, adjoint au chef de la STV - DVD
2. Présentation des opérations de dératissage dans le 5^e, notamment dans les espaces verts Viviani, Painlevé et Cluny, par les services compétents de la Mairie de Paris
3. Présentation des Culture(s) dimanche
4. Questions diverses

1. Présentation du déploiement de la zone 30 secteur Écoles, par M. Boulanger, adjoint au chef de la STV – DVD

✚ Qu'est-ce qu'une zone 30 ?

C'est d'abord un périmètre défini, souvent circonscrit par de grands axes de circulation, qui, eux resteront à 50 km/h, et dans lequel la vitesse sera limitée à 30 km/h. C'est souvent un tissu urbain assez dense, et des voies qui supportent difficilement une vitesse supérieure à 30 km/h.

Depuis 2008, la Voirie a l'obligation, dans toutes les zones 30 et plus généralement pour toutes les voies limitées à 30 km/h, de permettre aux cyclistes de rouler dans les deux sens, même si la rue est à sens unique pour les voitures. Dans ces rues-là, il est possible de faire une vraie piste cyclable à contresens si les débits de circulation sont très élevés, ou de se contenter d'une bande cyclable, donc un marquage sur toute la longueur quand le débit est moyen. Quand le débit est faible, les vélos peuvent être autorisés à rouler dans les deux sens, sans marquage au sol.

Dans les zones 30, il n'y a jamais de piste cyclable en dur à proprement parler. En revanche, il y aura des bandes cyclables sur la rue Toullier, la rue Champollion et la rue Cujas, ponctuellement

Autres mesures :

- le « cédez-le-passage aux cyclistes » aux feux, petit panneau mis aux carrefours à feux et qui permet aux vélos de tourner à droite, même si le feu est rouge
- le dégagement de la visibilité 5m avant le passage piéton par la suppression de places de stationnement autos
- mise en place d'un « sas vélo » qui permet aux vélos de se positionner devant les voitures aux feux rouges, cela augmente également la sécurité pour les piétons.

✚ Travaux et calendrier

Le début des travaux est prévu en avril 2019. L'intervention se fera dans toutes les rues de la zone, il y a notamment beaucoup de marquages au sol, de pose de panneaux, etc., ce qui peut prendre du temps. La durée de l'intervention est estimée à trois mois. Le projet en lui-même ne coûtera pas très cher.

Le périmètre de la zone est délimité par la rue Soufflot, la rue Monge, le boulevard Saint-Germain et le boulevard Saint-Michel. Plusieurs carrefours ont déjà fait ou vont faire l'objet de réaménagements. D'abord le carrefour Saint-Jacques/Dante qui a été réaménagé dans le cadre des voies express vélos, puis le carrefour Gay-Lussac/Saint-Jacques, qui fait d'un important aménagement de sécurité. Une bande cyclable sera créée qui permettra de remonter la rue Saint-Jacques à contre-sens pour rejoindre la rue Pierre et Marie Curie depuis la rue Gay-Lussac. Du stationnement vélo et deux-roues motorisées sera créé dans la rue Victor Cousin, en réponse à une demande de l'école.

La particularité de cette zone 30 est le nombre important d'écoles et donc les contraintes Vigipirate à respecter. Devant ces établissements scolaires, tout stationnement est interdit par la préfecture de police, sauf le stationnement vélos.

La parole aux administrés

 Combien de stationnements de véhicules thermiques sont supprimés dans cet aménagement ?

Quarante-trois pour toute la zone.

 Les sas vélos aux passages piétons, est-ce seulement quand il y a un feu rouge ? Oui.

 Dans les cas des vélos à contresens, se pose la question de la largeur de la chaussée ?

Oui, c'est la raison pour laquelle, dans certaines rues, mais elles ne sont pas nombreuses, nous avons été obligés de supprimer un côté de stationnement. Par exemple sur une partie de la rue Champollion ou de la rue Cujas. Les vélos ne sont pas autorisés à rouler dans les deux sens lorsqu'il y a moins de 3m50 entre deux files de stationnement.

 L'aménagement du carrefour Gay-Lussac/Saint-Jacques tel qu'il a été présenté lors d'une précédente réunion a été rejeté, pourquoi est-il évoqué ici ?

Réponse de Mme HAUTVAL, adjointe en charge des Déplacements et de la Voirie. L'aménagement du carrefour Saint-Jacques/Gay-Lussac est un projet qui a été voté par les Parisiens et en particulier par les habitants du 5^e arrdt dans le cadre du budget participatif. Il présente plusieurs aspects qui vont dans le sens de la sécurité : les traversées piétonnes vont être sécurisées et il va y avoir l'aménagement d'un quai de bus. L'autre problème de sécurité, c'est le double feu au niveau de la rue Gay-Lussac, en allant vers le boulevard Saint-Michel qui est souvent masqué par les bus RATP et présente un danger de par les voitures susceptibles, ainsi, de griller ce feu. Par ailleurs, il y a eu une réunion publique sur place avec deux quartiers et la proposition des services techniques a été validée par les riverains présents ce jour-là.

Les travaux en cours actuellement, sont des travaux CPCU d'inspection du réseau retour CPCU.

 Des aménagements sont-ils prévus pour les trottinettes ?

Les décrets nationaux concernant la circulation des trottinettes et des engins appelés engins de déplacements personnels, mono-roue, etc. devraient être publiés à l'été. L'idée est qu'ils pourront circuler uniquement sur les pistes cyclables et sur les aménagements cyclables, avec interdiction de circuler sur les trottoirs. De son côté, la Mairie de Paris a d'ores et déjà interdit leur circulation sur les trottoirs avec verbalisation possible.

Pour le stationnement, c'est une vraie question. Une charte est en cours de rédaction et de signature par la mairie de Paris et les opérateurs qui mettent à disposition ces trottinettes, pour inciter les usagers à se garer correctement. Des endroits sur les trottoirs, quand ils sont larges et qu'ils ne sont pas directement dans le cheminement piéton, peuvent constituer des possibilités pour se garer correctement, ainsi que la bande de stationnement. La géolocalisation des trottinettes permettrait de repérer les utilisateurs peu respectueux et éventuellement de leur infliger un malus.

 Il n'y a pas de stationnement vélo prévu du côté d'Henri IV pour les élèves alors que la demande a été formulée. Par ailleurs, qu'en est-t-il de la demande de double sens rue Cuvier ?

Réponse de Mme HAUTVAL. Les aménagements prévus dans le cadre de la zone 30 sont encore en discussion entre la mairie du 5^e, la DVD et la mairie de Paris. Concernant la rue Cuvier, il est nécessaire de temporiser car des travaux sont prévus au niveau de l'UPMC pour la création d'une entrée principale, il y a donc une réflexion importante à avoir sur la circulation sur les quais, aussi bien des piétons que des cyclistes.

Réponse de M. BOULANGER. À côté d'Henri IV, l'ancienne station Autolib serait idéale pour y installer du stationnement vélos. Les services ont par ailleurs cherché à équilibrer la création de stationnements vélos et deux-roues motorisées dans toute la zone 30.

2. Présentation des opérations de dératisation dans le 5^e, notamment dans les espaces verts Viviani, Painlevé et Cluny, par les services compétents de la Mairie de Paris

Le service s'occupe de tous les nuisibles dans Paris, dont les rats.
Pourquoi y a-t-il des rats en surface à Paris ? À cause des déchets où ils trouvent de la nourriture. On trouve des rats essentiellement dans les parcs et jardins, les jardinières, les caves, le métro, le RER. Le DFAS traite de nombreux parcs et jardins de la ville, dont Viviani, Painlevé et Cluny.

Il s'agit d'installer des boîtes d'appâtage avec du raticide à l'intérieur et des pièges mécaniques. Malheureusement, la quantité de déchets que les rats peuvent trouver à l'extérieur, fait qu'ils préfèrent manger les déchets que ce qui est mis dans les boîtes.

Le DFAS travaille avec la Direction de la Propreté et de l'Eau, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement et la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection qui est chargée de sanctionner les incivilités liées aux déchets.

Il est soulevé par un élu le rôle de traitement des déchets des rats dans les milieux urbains ainsi que l'extrême rareté, en Europe, de la transmission de maladies par morsure.

❖ Qu'est-ce qui est mis en place spécifiquement lorsque des terriers sont identifiés ?

Le DFAS demande à la DEVE de boucher les terriers afin de savoir s'il s'agit de terrier frais et si les produits administrés aux rats ont fonctionné. En effet, les rats retournent mourir dans leur terrier.

Il existe d'autres techniques, le carbogaz qui, une fois mis dans les terriers, asphyxie les rats mais qui est actuellement uniquement utilisé à des fins de tests car interdit en France et une technique qui consiste à faire exploser les terriers mais qui n'a pas prouvé son efficacité.

Le plus gros problème reste celui des déchets, que les rats peuvent trouver aisément dans les poubelles ou même à terre, et du nourrissage des pigeons.

❖ Est-ce que des opérations globales ont déjà été mises en place ailleurs dans Paris ?

Une fois par an, la préfecture demande une dératisation de tous les bâtiments. À partir du mois d'avril, il y a une dératisation qui doit être faite dans tous les lieux privés.

❖ Le problème des rats est réel pour les commerçants en raison des règles strictes des contrôles d'hygiène.

❖ Peut-on envisager de changer le type de poubelle utilisé ?

À la demande du DFAS, les corbeilles et sacs plastiques sont enlevés des parcs et jardins pour être remplacés par des containers ou des abris bacs à couvercles rabattables pour éviter que les rats ne rentrent à l'intérieur.

❖ N'existe-t-il pas des méthodes de dératisation moins violentes ?

Les ultrasons ne marchent pas longtemps, en effet l'oreille s'habitue.

La stérilisation suppose que la femelle mange tous les jours le produit se trouvant dans la boîte, ce qui est impossible vu la présence de nourriture partout.

Il n'est de toute façon pas réaliste de penser que l'on parviendra à éliminer tous les rats. Ce ne serait pas souhaitable non plus car le rôle des rats dans l'écosystème urbain est essentiel. Il faut cependant limiter la prolifération comme lors de l'opération menée square Viviani.

3. Présentation des Culture(s) dimanches

Tous les dimanches après-midi il y a, au tribunal d'instance qui a été transformé en agora Jacqueline de Romilly, les Culture dimanche, des propositions culturelles gratuites et de grande qualité. La Maire remercie les intervenants et les associations qui viennent se produire bénévolement dans le cadre de ces Culture(s) Dimanche.

4. Questions diverses

❖ Place Maubert, les camions du marché sont régulièrement verbalisés lorsqu'ils se garent sur le boulevard Saint-Germain.

Il y a un arrêté municipal qui a été déposé et un panneau installé autour de la place pour autoriser la déballe et la remballe des produits de marché dans le couloir de bus du bd Saint-Germain, malheureusement, les agents verbalisateurs ne les lisent pas et continuent à verbaliser.

La séance est levée.